

Motion Cédric Dupraz**Dégager un poste de coordinateur en gestion des "effets de seuil"**

La politique sociale regroupe l'ensemble des dispositions et mesures qui visent à prévenir, supprimer ou atténuer les situations de détresse et les problèmes sociaux, tant au niveau individuel que collectif. Elles visent entre autres à améliorer la situation des personnes les plus fragilisées de la société.

Toutefois, la difficulté d'améliorer l'efficacité de la politique sociale actuelle réside en grande partie dans l'existence d'effets de seuil³. Sources d'injustice et d'incitation négative, ces effets occasionnent le plus souvent des situations particulièrement dramatiques, tant sur un plan social qu'économique.

De plus, les effets de seuil existent, de manière non exhaustive, en matière de politique fiscale, de subsides d'assurance-maladie, de frais de garde, de logements (surtaxe HLM) que d'entrée ou de sortie de l'aide sociale. Cette situation est d'autant plus complexe que les différents leviers disponibles sont en interaction les uns et les autres, demandant ainsi des compétences transversales afin d'annihiler les effets, sans les déplacer.

Dès lors, la nécessité de renforcer les mesures contre ces effets, tout en les coordonnant de manière globale, doit plus que jamais devenir une priorité en matière de politique sociale. Nous demandons donc au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de dégager un poste de coordinateur en gestion des effets de seuil, afin, à terme, de pouvoir les juguler.

Cosignataires: F. Konrad, T. Buss, F. Jeandroz, D. Angst, S. Barbetti Buchs, P. Herrmann, T. Bregnard, G. Würgler, D. Ziegler, F. Fivaz, L. Debrot, M. Zurita et D. de la Reussille.

Position du Conseil d'Etat: refus de la motion.